



## CONDITIONS GENERALES

### Santé de l'animal

Le Coup de Patte se réserve le droit de refuser les animaux nécessitant des soins lourds.

Le propriétaire s'engage à nous remettre le carnet de santé de l'animal pour la durée de la prestation ainsi que les coordonnées du vétérinaire. **Le chien doit être en ordre de vaccination et vacciné contre la toux du chenil, vermifugé et traité contre les puces et les tiques.**

En cas d'urgence pendant la prestation (maladie, accident...) le Coup de Patte s'engage à prévenir le propriétaire dans les plus brefs délais et à amener l'animal chez son vétérinaire ou le confrère le plus proche.

En cas d'impossibilité à joindre le propriétaire, celui-ci autorise le Coup de Patte à prendre toutes les mesures nécessaires pour la santé de l'animal et ce sans son accord.

Toute intervention nécessaire chez le vétérinaire et les éventuels frais annexes sont à la charge du propriétaire.

Le Coup de Patte décline toute responsabilité en cas de décès naturel d'un animal durant sa prestation.

Lors des visites à domicile, le Coup de Patte ne peut être tenu pour responsable en cas de disparition d'un animal ayant accès à un extérieur (balcon, cour, jardin...).

Frais à la charge du propriétaire : La nourriture, la litière, les produits et accessoires de toilettage, les soins parasitaires, les éventuels médicaments prescrits.

### Garanties

Le Coup de Patte s'engage à respecter l'anonymat de ses clients et la confidentialité de leurs coordonnées.

En cas de prolongation de la durée de la prestation, le Coup de Patte s'engage à maintenir ses prestations auprès de l'animal telles qu'elles ont été validées lors de la signature du contrat.

Les frais occasionnés par la prolongation de la durée du contrat sont à la charge du propriétaire, qui s'engage à les payer dès son retour.

### Nos services

Les chiens vivent avec nous dans la maison et participent en alternance à la vie de famille, selon le nombre, le gabarit et l'énergie des chiens présents. Chaque pensionnaire ou famille de pensionnaire a néanmoins une « chambre » attitrée, dans laquelle il séjournera pour dormir, pour manger et si nous devons nous absenter. Ces chambres disposent chacune d'un casier où ranger leurs affaires, d'une caméra de surveillance, d'une radio et d'une veilleuse. Pour le reste, chaque maître est libre d'apporter pour son animal tout ce qu'il estime nécessaire et agréable : panier, coussin ou couverture avec l'odeur de la maison, cage pour ceux qui sont habitués à dormir en cage chez eux, jouets, gamelles,...

Si la météo le permet, les chiens sont promenés de temps en temps sur le Ravel, toujours en laisse. Dans tous les cas, les chiens sont sortis plusieurs fois par jour dans le jardin/cour.

Une journée d'essai obligatoire sera prévue afin que le futur pensionnaire puisse prendre ses marques et soit moins stressé le jour de sa mise en pension. Le prix de l'essai est de 15€.

### Les prises de contact

Les visites de notre pension familiale se font uniquement en prenant rendez-vous : par mail à [info@lecoupedepatte.be](mailto:info@lecoupedepatte.be), via notre page Facebook « lecoupedepatte.be », ou par téléphone au 0484 61 93 71.

### Les tarifs

ATTENTION à partir du 1er avril 2022, nos tarifs changent.

Aucune modification pour les visites à domicile, elles restent à 10€/visite + les frais de déplacement (gratuits dans un rayon de 5 km, puis 0,4€/km aller et retour).

Au niveau de la pension familiale, le prix pour le premier chien passe de 15 à 16€, le prix pour un deuxième chien est de 13€ et à partir du 3ème chien le tarif est de 10€.

Les arrivées et départs sont possibles tous les jours, en respectant l'heure convenue ensemble.

En cas d'arrivée après 17h30 ou de départ avant 11h30, la journée ne sera pas entièrement facturée, et coûtera 8€/chien.